



En application de la loi
n° 82-213 du 2/03/1982
le présent acte a été déposé
à la préfecture de Nanterre
le 3 JUIL. 2023
et publié le 4 JUIL. 2023
Le directeur général adjoint des services

Pôle transitions et développement local

Décision n° 2023-192

Objet : Signature de la convention de tournage avec la société de production Mandarin Production

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant la volonté de mettre en avant la ville de Sceaux par l'accueil de tournage,

Considérant l'apport médiatique offert par le tournage d'œuvres audiovisuelles dans la ville de Sceaux,

APPROUVE la convention avec la société Mandarin Production situé au 22 rue de Paradis, 75010 Paris, représentée par son président Eric ALTMAAYER, relative au tournage qui se déroulera du mercredi 12 juillet 2023 à 9h au jeudi 13 juillet 2023 à 23h59, au gymnase des Clos Saint-Marcel.

DECIDE de la signer.

Fait à Sceaux, le 30 juin 2023



Philippe LAURENT